Paris, le 26 janvier 2015

Cinq organisations syndicales ont signé un nouvel accord sur la participation et l'intéressement

Afin de mieux associer les salariés aux résultats de la reconstruction économique de PSA Peugeot Citroën engagée avec le plan Back in the Race, cinq organisations syndicales ont signé un nouvel accord améliorant la participation et l'intéressement.

La Direction de PSA Peugeot Citroën et cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFDT, CFTC, FO et GSEA) ont signé le 23 janvier 2015 un nouvel accord de participation et d'intéressement applicable en France pour 3 ans de 2015 à 2017.

L'amélioration de la formule de calcul de l'intéressement, applicable lorsque l'entreprise produit des résultats positifs, figurait parmi les engagements contenus dans l'accord « Nouveau Contrat Social » signé fin 2013.

Afin d'assurer une pleine cohérence entre l'intéressement et le plan « Back in the Race » de reconstruction des fondamentaux économiques de PSA Peugeot Citroën, le nouvel accord sera triennal avec le Résultat Opérationnel Courant et le Free Cash-Flow opérationnel comme critères et avec les mêmes valeurs de déclenchement et d'atteinte que celles applicables pour les dirigeants du Groupe.

Pour mieux associer les salariés aux résultats de la reconstruction économique, la formule de calcul est améliorée. Elle est maintenant uniquement exprimée en pourcentage du salaire pour plus de lisibilité et donc, directement calculable par les salariés, avec un pourcentage plus élevé, jusqu'à 3,4% contre 2% dans le précédent accord.

Contact presse : 01 40 66 42 00